

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1^{er} avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril							
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	21		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
22	22	21						
<hr/>								
Date de la convocation : 04 mars 2025								
Date d'affichage : 04 mars 2025								
Vote : Pour : 21								
Contre : 0								
Abstention : 0								
	Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.							
	Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.							
	Absent : Pierre JUILLARD.							
	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE							

OBJET : Rénovation des entrées de ville

Demande de subvention FOND CANTAL SOLIDAIRE 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la priorité politique donnée au cœur de ville et le maintien dans le label de qualité PETITE CITE DE CARACTERE.

Pour ce faire, suite aux différentes rénovations structurantes du cœur de ville, il convient de travailler les AMENAGEMENTS DES ENTREES DE BOURG. Ainsi la commission travaux a travaillé sur les axes prioritaires pour embellir nos portes d'entrées et a sélectionné les lieux suivants :

- Parking du Foirail (entrée depuis Massiac et la RN 122), réalisé en 2024
- Rue Marchadial (entrée depuis le Cézallier), prévue en 2025
- Aire de Bellevue (entrée depuis Riom-ès-Montagnes), prévue en 2025
- Avenue Hector Peschaud (partie basse, entrée

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025

Date de réception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_019_2025-DE
A G E D I

Le projet consiste à :

- ✓ Réaménager la voirie, les abords et la signalétique pour embellir et favoriser l'entrée dans le cœur de ville
- ✓ Mettre en valeur nos parking d'entrée de bourg
- ✓ Faciliter l'accès selon les mobilités : piétons, voitures

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
TRANCHE FERME RUE MARCHADIAL	239 979,41 €		DETR 2024 (hors réseaux)	19%	71 126,48 €
TRANCHE FERME BELLEVUE	55 856,57 €		VILLAGE REMARQUABLE 2023	43%	160 729,50 €
TRANCHE OPTIONNELLE AVENUE PESCHAUD	33 938,00 €		FCS 2023		
OPTION 6 TROTTOIRS EN ENROBES AVENUE HECTOR PESCHAUD	11 465,00 €		FCS 2025 - Avenue, Aire, Rue	16%	60 000,00 €
MOE (hors réseaux) BUDGET PRINCIPAL	31 066,13 €				
TOTAL HT	372 305,11 €		TOTAL	78%	291 855,98 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- SOLLICITE une subvention de **60 000.00 €** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025-2027 ;
- DIT que les travaux n'ont pas commencés à ce jour et précise que les travaux sont prévus dès mai 2025 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025

Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_019_2025-DE

A G E D I